RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	KUTILUB DA 3 AM - CUTEDGE5
Code du produit	:	410200
Type de produit	:	Lubrifiants
Groupe de produits	:	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Industriel Réservé à un usage professionnel
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL LUBRICANTS NV
Bergensesteenweg 713
1600 Sint - Pieters - Leeuw - Belgique-Belgie
T 0032 02 365 02 00
info@unil.com - www.unil.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile minérale* substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)		≥ 80	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse AFFF.

Agents d'extinction non appropriés : En refroidissant/éteignant, éviter le contact du produit avec l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Produit combustible.

Danger d'explosion : Non applicable.

Reactivité en cas d'incendie : Se décompose en cas d'élévation de température: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Afficher les mesures de prévention (y compris l'interdiction de fumer). Eviter toute source d'ignition. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prévenir les autorités compétentes de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Veiller à la propreté - les épandages peuvent être glissants sur les surfaces lisses, sèches ou humides.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Mesures antipoussières : Non applicable.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Enlever toute huile flottante avant traitement biologique/élimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres informations : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Produit combustible.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Voir Rubrique 10. Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Voir Rubrique 10. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile minérale*	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Valeur limite (mg/m³)	5 mg/m³ (8h) (mist)
Valeur courte durée (mg/m³)	10 mg/m³ (15 min) (mist)

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:
Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains:					
des gants de protection					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)			

Protection oculaire:			
Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide			
Type	**Utilisation**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité	Gouttelettes		

Protection de la peau et du corps:
Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon

Protection des voies respiratoires:			
Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le produit est manipulé à température élevée ou dans des conditions pouvant donner lieu à la formation de brouillard, un équipement de protection respiratoire homologué doit être utilisé			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
Masque anti-aérosol	Type P3	Protection contre les particules liquides	

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Huileux.
Couleur	:	limpide.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
pH	:	Non applicable
pH solution	:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 180 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Produit combustible
Pression de vapeur	:	< 0,01 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,925
Solubilité	:	Produit insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	32 mm²/s
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. N'est pas classé comme explosif selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie.
Propriétés comburantes	:	Non applicable.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires	:	Au point d'éclair ou au-delà, les vapeurs présentes peuvent s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné lorsqu'elles sont mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Produit combustible. Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur. Etincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: Non applicable
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

KUTILUB DA 3 AM - CUTEDGE5	
Viscosité, cinématique	32 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Non classé comme préparation dangereuse.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

KUTILUB DA 3 AM - CUTEDGE5	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

KUTILUB DA 3 AM - CUTEDGE5
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Non réglementé ou non dangereux

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance n'est pas dangereuse

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Révision - Voir : *.			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Indications de changement	Ajouté	
8.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Ajouté	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : Aucun(e).

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.